

Edmonton, le 17 janvier 2017

Chers parents,

RECENSEMENT EN VUE DES ÉLECTIONS SCOLAIRES DE 2017

En anticipation de la prochaine élection des conseillers scolaires le 16 octobre 2017, le Conseil scolaire Centre-Nord (Conseil) a décidé d'effectuer un recensement auprès de son électorat. À cet effet, vous trouverez ci-joint un formulaire que nous vous invitons à remplir et à nous retourner dans l'enveloppe adressée à la directrice du recensement. Seuls les formulaires reçus au plus tard le **15 février 2017 avant 16 h** seront comptabilisés pour les fins du recensement.

Les renseignements recueillis seront utilisés à des fins reliées au processus électoral. En vertu de la loi scolaire (*School Act*), un électeur qui se déclare un électeur catholique est éligible à voter pour un conseiller scolaire catholique et un électeur qui se déclare comme un électeur public est éligible à voter pour un conseiller scolaire public, peu importe l'école fréquentée par son enfant.

Pour s'inscrire comme électeur, un individu doit :

- avoir dix-huit ans ou plus;
- être citoyen canadien;
- être résident de l'Alberta pendant les six mois précédant la date d'élection.

Il doit aussi pouvoir répondre à au moins un des critères suivants :

- a au moins un enfant inscrit dans une école francophone régie par le Conseil;
- a été inscrit dans une école francophone régie par un conseil scolaire francophone (Autorité régionale francophone) et a reçu un diplôme ou un certificat d'études secondaires de l'Alberta par le biais d'une Autorité régionale francophone;
- est le parent biologique ou adoptif d'un individu qui a été inscrit dans une école francophone régie par une Autorité régionale francophone et qui a reçu un diplôme ou un certificat d'études secondaires de l'Alberta par le biais d'une Autorité régionale francophone.

Les informations personnelles obtenues lors de ce recensement seront recueillies conformément à la *Local Authorities Election Act* (Loi sur l'élection des autorités locales) et seront traitées conformément aux dispositions de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (Loi sur l'accès à l'information).

Il est très important que chaque électeur remplisse son propre formulaire et nous le retourne dans les meilleurs délais. Le formulaire est disponible dans les deux langues. (Form is also available in English).

Nous vous remercions de votre collaboration.



Josée Devaney
Directrice du recensement